



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT UN IMMEUBLE SITUÉ SUR LE BOULEVARD DE L'INDUSTRIE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **18 mars 2020 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

L'implantation du bâtiment principal projeté est non conforme. La marge latérale au coin ouest du bâtiment principal sera de 0 mètre par rapport au lot numéro 3 829 222 du cadastre du Québec alors que la résolution 2019-0417-125 (PPCMOI-01-2019) exige une marge de 3,13 mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande se compose des lots 3 829 233 et 3 829 245 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, situés sur le boulevard de l'Industrie, entre les numéros civiques 841, boulevard de l'Industrie et 29-33, rue du Curé-Dupont, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DEUXIÈME jour du mois de MARS
deux mille vingt.**

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA